

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES
SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des
soumissions
[E_PACIFIC_BIDS@RCMP-
GRC.GC.CA](mailto:E_PACIFIC_BIDS@RCMP-GRC.GC.CA)

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian
Mounted Police

We hereby offer to sell to His
Majesty the King in right of Canada,
in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred
to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction
listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out
therefor.

Proposition aux : Gendarmerie
royale du Canada

Nous offrons par la présente de
vendre à Sa Majesté le Roi du chef
du Canada, aux conditions
énoncées ou incluses par référence
dans la présente et aux appendices
ci-jointes, les biens, services et
construction énumérés ici sur toute
feuille ci-annexée, au(x) prix
indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT
COMPORTE UNE EXIGENCE EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Examen de l'efficacité de la station de transmission opérationnelle de la Gendarmerie royal du Canada		Date 5, janvier 2024
Solicitation No. – N° de l'invitation M298910460/A		
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2 :00 PM	PST (Pacific Standard Time) HNP (heure normale du Pacifique)
On / le :	10, janvier 2024	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	

La présente modification n° 002 à l'invitation à soumissionner vise à répondre aux questions des soumissionnaires, à apporter des changements au tableau de la section 1. Services professionnels et au critère obligatoire O2 de l'annexe E.

Q1) Le **critère technique obligatoire - O2** (page 41) contient l'énoncé suivant : « Similaire signifie évaluer et donner des commentaires sur l'efficacité d'un centre de répartition pour un organisme d'application de la loi de plus de 500 employés. » La ressource proposée par les soumissionnaires possède une vaste expérience de travail avec des organismes d'application de la loi de moins de 500 employés. Est-ce que la GRC accepterait de modifier ce critère et de prendre en considération les organismes d'application de loi qui compte un effectif de moins de 500 employés?

R1) La GRC a accepté de modifier le critère obligatoire O2 et de remplacer « 500 employés » par « 300 employés ». Aucun autre changement ne sera apporté. Se reporter au O2 révisé.

Q2) Dans la section **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées** (page 4), il est indiqué que « Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit : Supprimer : 60 jours; Insérer : 180 jours ». Veuillez confirmer que la durée du contrat est de 180 jours tel qu'il est précisé à la section **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées** (page 4), et non pas 120 jours, comme il est indiqué à l'**annexe B – Base de paiement** (page 32).

R2) Paragraphe 5.4 de la section Instructions, clauses et conditions uniformisées

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/27>

Il est fait mention que les soumissions demeureront valables pendant une période de 60 à 180 jours à partir de la date de clôture de la demande de soumissions. La période de 60 jours a été remplacée par 180 jours. Aucun changement.

Il y a une erreur dans la rangée 1 du tableau 1 de l'annexe B. On devrait plutôt lire un niveau estimatif d'effort de 180 jours, ce qui concorderait avec le libellé relatif à l'attribution d'un contrat pour une période de six mois qui figure dans la section 1.2 Résumé de la DP.

Voir le tableau de la section 1. Services professionnels mis à jour. Aucun changement aux autres tableaux de l'annexe B.

Q3) La date de clôture de l'invitation peut-elle être reportée d'une (1) semaine.

R3) Aucun changement à la date de clôture de l'invitation. La date de clôture demeure le 10 janvier 2024.

Q4) Consulter la section 7.3 qui porte sur les exigences en matière de sécurité (page 17). Est-ce que la Gendarmerie royale du Canada accepte l'autorisation de sécurité de Services publics et

Approvisionnement Canada dans le cadre de la présentation de cette soumission? Est-ce que la Gendarmerie royale du Canada peut également confirmer si elle effectuera l'enquête de sécurité une fois le marché attribué?

R4) Non. L'autorisation de sécurité de Services publics et Approvisionnement Canada n'est pas acceptable. Les employés du soumissionnaire retenu obtiendront l'autorisation de sécurité requise de la Gendarmerie royale du Canada avant de commencer les travaux prévus au contrat.

Changements à l'invitation à soumissionner

Dans l'annexe E – Évaluation technique

Supprimer : O2

Afin de prouver son expérience pertinente, la ressource proposée par l'entrepreneur doit avoir effectué au moins deux (2) projets similaires à la portée et l'échelle du présent EDT dans les 60 derniers mois.

Similaire signifie évaluer et donner des commentaires sur l'efficacité d'un centre de répartition pour un organisme d'application de la loi de plus de 500 employés.

Pour démontrer qu'il satisfait à cette exigence, le soumissionnaire doit fournir une déclaration écrite qui décrit chaque projet exécuté :

- le nom de l'organisation;
- les services offerts par les experts-conseils;
- la période de prestation des services;
- le nombre d'employés de l'organisation.

Insérer : O2

Afin de prouver son expérience pertinente, la ressource proposée par l'entrepreneur doit avoir effectué au moins deux (2) projets similaires à la portée et l'échelle du présent EDT dans les 60 derniers mois.

Similaire signifie évaluer et donner des commentaires sur l'efficacité d'un centre de répartition pour un organisme d'application de la loi de plus de 300 employés.

Pour démontrer qu'il satisfait à cette exigence, le soumissionnaire doit fournir une déclaration écrite qui décrit chaque projet exécuté :

- le nom de l'organisation;
- les services offerts par les experts-conseils;
- la période de prestation des services;
- le nombre d'employés de l'organisation

Dans l'annexe B : Base de paiement

Supprimer : Tableau 1. Services professionnels

1. SERVICES PROFESSIONNELS

PÉRIODE DU CONTRAT [les dates seront insérées au moment de l'attribution du contrat]	NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ (JOURS) A1	TAUX JOURNALIER FERME¹ B1	TOTAL ESTIMÉ (C1 = A1 x B1)
PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT DE : À :	120	\$	\$
PÉRIODE D'OPTION 1 DE : À :	90	\$	\$
PÉRIODE D'OPTION 2 DE : À :	90	\$	\$
Total aux fins d'évaluation :			\$

Insérer : Tableau 1. Services professionnels

1. SERVICES PROFESSIONNELS

PÉRIODE DU CONTRAT [les dates seront insérées au moment de l'attribution du contrat]	NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ (JOURS) A1	TAUX JOURNALIER FERME¹ B1	TOTAL ESTIMÉ (C1 = A1 x B1)
PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT DE : À :	180	\$	\$
PÉRIODE D'OPTION 1 DE : À :	90	\$	\$

PÉRIODE D'OPTION 2 DE : À :	90	\$	\$
Total aux fins d'évaluation :			\$

Toutes les autres modalités demeurent inchangées